CHARTE DE BON FONCTIONNEMENT

Absence de cours : en cas d'absence connue de professeur ou animateur, dans la mesure du possible, le CLP informe les adhérents par courriel ou téléphone. Dans tous les cas, l'information sera affichée.(Affichage à la porte de l'activité et information à l'accueil.)

Nombre d'adhérents : tout atelier qui ne réunira pas 8 adhérents et 10 adhérents pour les ateliers créatifs, ne pourra pas être poursuivi au-delà du mois de novembre.

Matériaux et fournitures : le CLP met à disposition du matériel, des matériaux et des fournitures qui doivent être utilisés exclusivement dans le cadre des cours.

J'atteste avoir pris connaissance des renseignement pratiques, des modalités d'inscription, des conditions financières et de la charte du Cercle Laïque Poitevin (CLP) pour la saison 2025-2026 inscrits dans le catalogue, sur votre Espace Famille et sur notre site clp86 .net.

J'ai compris que les informations personnelles que je communique au CLP ne servent que dans le cadre de mon activité au sein de l'association (aucune commercialisation des données personnelles, ni divulgation à un tiers). Vous pouvez à tout moment modifier, supprimer vos données personnelles sur simple demande auprès du secrétariat du CLP

Activités du pôle danse et du pôle Sport-Forme-Santé Bien être

J'atteste avoir renseigné le <u>questionnaire de santé</u> et avoir répondu : non à toutes les questions

oui à une ou plusieurs questions, je fournis un certificat médical dans les 2 mois.

Fait à

06 67 60 93 31

Signature de l'adhérent(e)

Le

86000 Poitiers

86000 Poitiers

18 rue de la brouette du vinaigrier

06 67 60 93 3 1

Www.clp86.net

Cercle Laïque Poitevin 18 rue de la Brouette du Vinaigrier 86000 Poitiers accueil@clp86.net www.clp86.net

Bulletin d'inscription ADULTE



NOM	Prénom:		
Date de naissance :		F	М
Etiez-vous adhérent(e) en 2024-202	25 oui	i	Non
Adresse :			

Courriel obligatoire: (pour recevoir des informations essentielles)

DROIT à L'IMAGE

Code postal et ville :

Téléphone

J'accepte d'être photographié(e), filmé(e) dans le cadre des activités de l'association oui non

Cadre réservé			
}			

ACTIVITE(S) JOUR(S) et HORAIRE(S) TARIF

TOTAL activités

Réduction APHV (sur justificatif) -10%

Demandeur(e) d'emploi ou Étudiant(e)(sur justificatif) -20%

ou Réduction 2 activités et plus -10%

+ ADHÉSION OBLIGATOIRE +21

TOTAL

Chèque(s) à établir à l'ordre du CLP

Cadre réservé à l'association

Mode de règlement :

Date de remise de chèques ou autres moyen de paiement	- nom de la banque - ou tout autre moyen de paiement (Agrafer le reçu de carte bancaire de U2PAY, obligatoire pour la comptabilité justificatif comptable)	Numero Chèque

Nom sur le chèque : si celui-ci est différent de celui de l'adhérent

CONDITIONS FINANCIERES

ADHESION ADULTE obligatoire: 21 euros (une assurance est incluse dans l'adhésion)

TARIFS DES ACTIVITES: Le tarif présenté dans le descriptif de chaque activité est annuel.

Réductions

- de 20% pour les étudiants (jusqu'à 26 ans) et demandeurs d'emploi sur justificatifs.
- pour les adhérents de l'APHV, le CLP accorde une réduction de 10%.
- pour les adultes, le CLP fait une réduction de 10% à partir de 2 activités et plus.

Paiement

La cotisation et l'adhésion seront payées à l'inscription. Le paiement en carte bancaire est possible.

La cotisation peut être réglée en ⁴ versements, lors de l'inscriptioⁿ, avec 4 chèques qui seront encaissés comme suit:

- première quinzaine d'octobre
- première quinzaine de novembre
- première quinzaine de février
- première quinzaine de mai l'adhérent pourra payer exceptionnellement en espèces, il lui sera remis un reçu.

Les chèques vacances et les coupons sports sont acceptés en règlement de la cotisation.

Remboursement de l'inscription

Le remboursement après adhésion et inscription à une activité n'est possible que dans les cas suivants :

- -une absence supérieure à 3 mois justifiée par un certificat médical.
- -une obligation professionnelle entraînant un changement de résidence hors de Poitiers.

Toute demande de remboursement se fera par écrit avec justificatifs et sera calculé en fonction des trimestres restants.